

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 02 MARS 2022**

L'an deux Mille vingt-deux, le 2 mars à 18 heures
Se sont réunis les membres du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MARIE, Maire

PRÉSENTS :

Jacques MARIE, Georges BERANGER, Alexandre ZOUARI, Christian BLOT, Francis DREVAL

ETAIENT ABSENTS :

Excusés : Véronique BAFRET-LEFEBVRE ayant donné pouvoir à Francis DREVAL
Alexandre DELAUNAY ayant donné pouvoir à Georges BERANGER
Elisabeth EUDE ayant donné pouvoir à Christian BLOT
Eléonore VILGRAIN ayant donné pouvoir à Jacques MARIE
Gilles GALLIMARD ayant donné pouvoir à Georges BERANGER

Christian BLOT a été élu secrétaire de séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2022- VALIDATION DU COMPTE RENDU

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés
ADOpte le compte rendu du conseil municipal du 5 février 2022

EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois saisonniers 2022 à temps complet et non complet

Considérant qu'en raison de la mise en place du stationnement payant avec horodateurs, il est proposé au conseil municipal la création d'un poste à temps complet :

- La création d'un poste d'Adjoint technique faisant fonction d'ASVP à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour la période comprise entre le 1er avril 2022 et le 30 septembre 2022

La rémunération sera fixée par référence à l'indice Brut 371, indice majoré 343
Après délibération, Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés
DECIDE de créer l'emploi ainsi proposé

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

La séance est levée à 18 heures 15 minutes

Le secrétaire
Christian BLOT



Le Maire
Jacques MARIE

